

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2004

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 10 Décembre 2004 à 19 h à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, M. LOQUET, MMES KERMARREC, PRUNIER, M. BROU, M. GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

Etaient absents excusés : MME HAIE

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Situations budgétaires

M. le Maire expose au conseil municipal la situation financière de la commune dans les différents budgets.

2° / Décisions modificatives

a) D.M. n° 2 – Budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général communal 2004 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-après .

D.2065
DM N° 2
BUDGET
GENERAL

Article	Intitulé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 8 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes RN 12	12 000,00
21318	Mairie	- 4 300,00
2135	Remise en état système désenfumage primaire	6 200,00
21578	Autre matériel et outillage espaces verts	- 10 000,00
2158	Matériel et outillage atelier	- 5 000,00
2184	Mobilier divers	1 100,00
2313	Travaux complémentaires nouvelle mairie	- 20 000,00
2315	Travaux voirie RN 12	19 500,00
2318	Aménagement local atelier	500,00
60612	Energie Electricité mairie	2 365,00
60621	Combustibles mairie	- 300,00
60622	Carburants centre de loisirs juillet	1 950,00
60623	Alimentation boulangerie cantine	4 225,00
60628	Pharmacie école maternelle	- 520,00
60631	Fournitures entretien mairie	- 1 595,00
60632	Fournitures aménagement atelier	- 1 435,00

60633	Fournitures de voirie	- 1 350,00
60636	Vêtements travail école maternelle	- 1 670,00
6064	Fournitures administratives mairie	- 1 560,00
6065	Livres, disques, cassettes, (bibliothèque, média)	- 395,00
6067	Fournitures scolaires école maternelle	4 565,00
6135	Locations mobilières photocopieur mairie	1 100,00
61532	Entretien espaces verts urbains	1 050,00
61522	Entretien bâtiments mairie	- 2 045,00
61524	Entretien bois et forêts	- 200,00
61551	Entretien matériel roulant	- 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers photocopieur	1 500,00
6156	Maintenance contrôle APAVE / Installations elect	1 800,00
616	Primes d'assurances sur bâtiments mairie	175,00
6182	Documentation générale et technique mairie	910,00
6218	Autre personnel extérieur	- 1 950,00
6225	Indemnités aux régisseurs	750,00
6226	Honoraires	- 5 000,00
6227	Frais d'actes et contentieux	- 4 520,00
6228	Indemnité commissaire enquêteur	2 225,00
6231	Annonces et insertions	695,00
6232	Fêtes et cérémonies diverses	- 530,00
6237	Publications mairie	- 5,00
6238	Frais de publicité brocante	- 1 990,00
6247	Transports collectifs école maternelle	- 30,00
6261	Frais d'affranchissement mairie	2 015,00
6262	Frais de télécommunication mairie	1 170,00
6281	Concours divers (cotisations...)	320,00
6282	Frais de gardiennage pour fêtes et cérémonies	1 170,00
6288	Sorties / activités extérieurs	- 3 400,00
6332	Cotisations versées au FNAL	50,00
6336	Cotis. Au CNFPT & CGFPT personnel mairie	1 585,00
63512	Taxes foncières	875,00
6411	Personnel titulaire mairie	- 12 965,00
6413	Personnel non titulaire école maternelle	12 280,00
64168	Autres emplois d'insertion atelier terre	300,00
6451	Cotisations à l'URSSAF personnel mairie	4 740,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite personnel	- 3 865,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC personnel mairie	- 15,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux MGAT	35,00
6475	Médecine du Travail, pharmacie, mairie	- 195,00
6531	Indemnités élus	- 5 225,00
6533	Cotisations de retraite	540,00
6554	SIV BLAISE	9 355,00
6558	Autres contributions / GIP inst. Locale de ccordi	490,00
65735	Subventions / Budget Assainissement	- 7 000,00
668	Autres charges financières	25,00
6718	Charges exceptionnelles diverses	400,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	7 600,00

Le budget reste en équilibre.

Cette décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité.

D.2066
DM N° 1

BUDGET CCAS

b) D.M. n° 1 – Budget C.C.A.S.

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget CCAS 2004 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous .

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	Montant
D 6023	Prestations colis	- 600
D 6718	Secours et dots	+ 600
	SOLDE	0

Le budget reste en équilibre.

Cette décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

D. 2067
DM N° 3
BUDGET
EAU

c) D.M. n° 3 – Budget Eau

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau 2004 (D.M. n° 3) qui s'établit selon tableau ci après.

Article	Intitulé	Montant
D 6061	Electricité des stations	1 500,00
D 60721	Achat compteurs	600,00
D 615	Entretien sur biens immobiliers	- 3 100,00
D 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00
D 654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 2 916,25
D 658	Analyses	- 583,75
D 658	Participation SICA ANET	3 500,00
D 023	Virement à la section d'investissement	- 19 000,00
R 021	Virement de la section d'exploitation	- 19 000,00

Le budget reste en équilibre.

Cette décision modificative n° 3 est adoptée à l'unanimité.

D.2068
BUDGET
ASSAINISS.

d) D.M. n° 2 – Budget Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Assainissement 2004 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous

Article	Intitulé	Montant
D 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	130,00
D 615	Entretien et réparations	520,00
D 622	Honoraires TECHNA	- 650,00
D 671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 210,00
D 673	Titres annulés	210,00

Le budget reste en équilibre.

Cette décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité.

4° / Vente de 5354 m² à la société CERYX

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D 2063 du 12 octobre 2004 relative à la vente par la commune à Monsieur POST (Société CERYX) d'un terrain sur la zone artisanale des Forts. Il précise que, après bornage par le cabinet FORTEAU, la superficie du terrain sera de 5354 m² (ZN1p 2666 m² - ZN2p 2436 m² - ZN3p 252 m²). Vu l'urgence exprimée par Monsieur POST pour la réalisation de cette opération, les documents ont été transmis à l'Etude de Maître POPOT afin qu'il puisse établir l'acte.

5° / Subvention régionale pour aménagement traversée RN12 (pour information)

M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu le 30 novembre dernier, un courrier du Conseil Régional, confirmant que l'arrêté de subvention d'un montant de 80 982 €, sollicitée auprès du Conseil Régional en 2003 dans le cadre des opérations « Cœur de Village », sera votée avant la fin de l'année 2004.

M. le Maire rappelle qu'il avait reçu un courrier d'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la subvention le 30/10/2003.

D.2069
TARIFS
SITED 2005

6° / Tarif SITED Année 2005

Suite au Comité Syndical du SITED en date du 7 décembre dernier, M. ISABEL donne connaissance au conseil municipal du nouveau tarif du coupon de transport scolaire qui sera de 94,65 € par semestre, soit du **5 janvier au 30 juin 2005 et du 1^{ER} Septembre au 20 décembre 2005..**

Notre commune prenant à sa charge 50% de ce montant, le prix de vente du coupon aux familles sera de 47,30 € par semestre.

Adopté à l'unanimité.

I a – AIDE SOCIALE

D.2070
AIDE POUR
CHAUFFAGE

1° / Aide aux personnes âgées pour chauffage

M. le Maire propose de reconduire, comme chaque année à la même époque, l'aide au chauffage apportée aux personnes suivantes :

◆ Distribution 400 l de fuel :

M. Luc DAVIGNON – M. Fernand HERVE – M. Mme Alain VICTOR

◆ Aide financière de 120 € :

Madame FRIZON Germaine – Mme GARÇON Denise – Mme JOUBERT Renée –
Mme CHALOPIN Odette – Mme DUCHE Paulette – Mme DAUCHIN Simonne –
Mme PATRIGEON Simonne – Mme DEJOUY

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité

2° / Prise en charge facture d'eau

D.2083
D.2084
PRISE EN
CHARGE
FACTURE EAU

M. le Maire donne connaissance de la demande d'aide financière émanant d'une famille de la commune suite à une situation familiale difficile. Il s'agirait de prendre en charge une facture d'eau de 2004 pour un montant total de 158,23 € (75,65 € sur budget "Eau" et 82,58 € sur budget "Assainissement").

Adopté à l'unanimité

I b – SUBVENTIONS

D.2070/1
DEM FONDS
PEREQUATION
2004

1° / Demande de subvention « Fonds de Péréquation » 2004

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2004 au taux de 35 % , soit une subvention maximum de 21 000 € pour l' acquisition et travaux divers suivants (facturation 2004) s'élevant à 68 731,38 € Hors taxes selon le détail ci-dessous. :

Nature des travaux	Entreprises	Montant € H.T.
Travaux cabinet médical - parquet	LEGER	2 378,48
Travaux cabinet médical - peinture	GUIRLIN	4 058,58
Travaux cabinet médical – ragréage sol	OZANNE	548,82
Travaux cabinet médical - carrelage	OZANNE	1 105,00
Travaux cabinet médical - plâtrerie	FERNANDES	5 797,77
Travaux cabinet médical - électricité	MAUBRY	2 224,00
Stade – plateforme engazonnée	GATINE	14 400,00
Stade – plomberie	MAHARAUX	1 741,61
Stade - Electricité	SICAE ELY	5 672,50
Stade - clôture	POC	6 370,60
Stade - Sondages	SOLENE GEOTECHNIQUE	2 040,00
Salle communale – remplacement vasque	MAHARAUX	1 344,10
Salle communale - peintures	GURILIN	3 056,82
Epicerie - Travaux couverture	RENAUD	1 440,00
Bibliothèque - Travaux couverture -	RENAUD	1 227,00
Bureau de Poste – Electricité	MAUBRY	1 598,84
Ecole maternelle – travaux de peinture	GUIRLIN	4 634,15
Ecole primaire – acquisition tableaux	BRUNEAU	1 677,00
Mairie – Acquisition ordinateur « Adjoint »	BBS INFORMATIQUE	1 183,12
Mairie – Acquisition ordinateur « Compta »	BBS INFORMATIQUE	1 295,99
Mairie – Porte accueil	RECORD AUTOMATISMES	4 937,00
	TOTAL HT €	68 731,38

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2004 pour un montant de 21 000 €.

2° / Demandes de subventions départementales dans le cadre du FDAiC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes

Dans le cadre des projets éligibles au titre d'Aide Départemental d'Aide aux Communes pour l'année 2005, M. le Maire propose de solliciter auprès du conseil Général d'Eure e Loir les aides suivantes :

A – Bâtiments scolaires

Acquisition d'une classe mobile pour l'extension de l'école maternelle pour un montant de 50 000 € H.T.(de 80 à 100 m²)

La subvention sollicitée serait de 22 000 €.

B – Equipements sportifs

Montant total estimé un montant estimé de 21 000 € dont 15 000 € au titre de la construction d'une clôture et 6 000 € pour équipements nouveau terrain d'entraînement de football. Il serait sollicité à cet égard une subvention de 20% soit

C – MAIRIE

Remplacement de la chaudière principale : 10 000 €

Travaux ravalement cave mairie : 4 500 €

Equipement d'un pupitre sonorisé à la mairie : 5 500 €

Soit montant total des travaux subventionnables à 30% = 20 000 €

D – TRAVAUX DE VOIRIE

Opérations de sécurité –

- aménagement ilot directionnel au carrefour rue Charles de Gaulle/rue d'Anet : 4 600 €
- pose de jardinières route de Paris : 5 130 €
- soit un total de 9 730 € subventionnable à 40%, soit une subvention de 3 892 €

Renforcement de voirie accès stade et squash : 8 000 € subventionnable à 25%, soit une subvention de 2 000 €

OBJET		MONTANT	TAUX	SUBVENTION ATTENDUE
Bâtiments scolaires	Acquisition d'une classe mobile pour l'extension de l'école maternelle	50 000 E	Forfait	22 000 €
Equipements sportifs	construction d'une clôture	15 000	20	3 000
	équipements nouveau terrain d'entraînement de football	6 000	20%	1 200
MAIRIE	Remplacement de la chaudière principale	10 000	30%	3 000
	Travaux ravalement cave mairie	4 500	30%	1 350
	Equipement d'un pupitre sonorisé à la mairie	5 500	30%	1 650
TRAVAUX DE VOIRIE	Opérations de sécurité			
	aménagement ilot directionnel au carrefour rue Charles de Gaulle/rue d'Anet	4 600 €	40%	1 840
	pose de jardinières route de Paris	5 130 €	40%	2 052
	Renforcement de voirie accès stade et squash	8 000 €	25%	2 000
	TOTAL	108 730		38 092

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter ces subventions auprès du Conseil Général. Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

**D.2071
DISSOLUTION
SIDEDE**

1°. Dissolution du SIDEDE

Dans le cadre du SIDEDE (Syndicat Intercommunal de Développement Economique de Dreux-Est), M. le Maire expose :

Vu l'adhésion de la Commune de Ste Gemme Moronval à la CCAD,

Vu que la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais", à laquelle adhère Chérisy, exerce les compétences du SIDEDE,

Vu qu'il n'existe au sein du syndicat ni passif ni actif à transférer, le SIDEDE n'a plus lieu d'exister.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur sa dissolution.

Après délibération, le conseil municipal décide la dissolution du Syndicat Intercommunal de Développement Economique de Dreux-Est

Adopté à l'unanimité.

**D.2072
RETROCESSION
CONCESSION
PREVOT**

2° / Rétrocession concession cimetière n° 435 (PREVOT)

Michel LETHUILLIER donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par Monsieur et Madame PREVOT Bertrand relatif à la rétrocession au profit de la commune de la concession n° 435 (concession perpétuelle).

La famille PREVOT fait don de cette concession gracieusement, la commune devant se charger d'effacer les inscriptions sur la pierre tombale du défunt. Adopté.

**D.2073
JOURNEE
SOLIDARITE
2005**

3° / Journée de solidarité 2005

M. le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal d'un courrier du Centre de Gestion relatif la Journée de Solidarité (loi n° 2004-626 du 30/06/2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées – JO du 01/07/04).

Il est proposé de fixer cette journée au lundi de Pentecôte. Adopté

**D.2074
ASSURANCE
STATUTAIRE
PERSONNEL**

4° / Assurance statutaire pour le personnel (DEXIA)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 11-2b de la Directive 92/50 du 18 juin 1992 qui énonce que la procédure négociée peut être utilisée lorsqu'il s'agit de services dont la nature ou les aléas ne permettent pas une fixation préalable et globale des prix ;

Vu le CGCT,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les CDG pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres,

Vu la délibération n° 2004-03 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 11 octobre 2004, autorisant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 25/11/2004,

Vu la délibération n° 2004-46 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du

29/11/2004, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec DEXIA/CNP

Vu l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire pour la **Commune de CHERISY**

Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2005 au contrat d'assurance groupe (2005-2007) qui prendra fin au 31 décembre 2007

Pour les agents CNRACL pour tous les risques, au taux de 5.50% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours sur le risque de maladie ordinaire.

ET

Pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1.65% de la masse salariale assurée avec une franchise de 10 jours francs sur le risque de maladie ordinaire,

Et à cette fin,

- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

- Prend acte que la commune adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois. Adopté

5° / Mise en place d'un radar fixe sur la RN 12 (pour information)

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal l'information reçue de la Préfecture relative à la pose d'un radar automatique sur la RN 12, sens Paris-Provence entre l'aire de repos de Raville et la Mésangère. Pour information.

**D.2075
TRANSPORT
BOIS ROND**

6° / Transport de bois rond

M. le Maire expose au conseil municipal avoir reçu un courrier de la DDE d'Eure et Loir relatif à un projet d'arrêté concernant les transports de bois rond.

La Route Départementale 928 dans la traversée de Fermaincourt serait concernée par ces itinéraires. Compte tenu de la difficulté qu'il y a de traverser la commune de Fermaincourt d'une part, une chaussée fragilisée (manque de matériau de sous couche), de virages prononcés, de l'étroitesse de la chaussée, M. le Maire propose d'interdire les transports de bois rond pour les PTRAs compris entre 40 et 57 tonnes (annexes 2 et 3 du projet d'arrêté). Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'arrêté préfectoral. Adopté à l'unanimité.

7° / Projet de voie verte Montreuil / Ecluzelles pour vélos et piétons

Dans le cadre d'un projet départemental « voie verte » reliant Montreuil à Ecluzelles, M. le Maire présente au conseil municipal la carte définissant les parties de tracé définitif, le tracé proposé sur chemins et le tracé proposé sur routes.

La commune serait concernée par le Chemin Rural n°5 (Chemin de la minierie), par le chemin rural d'exploitation démarrant du hameau des Osmeaux (RD 21/4 entre les parcelles 246a et 486) longeant les parcelles E 582 – 243 – 367 – 370 – 369 – 368 – 366 du côté gauche et la parcelle 377 et 378 du côté droit . La continuité de ce chemin se ferait soit par le Chemin n° 35 dit Chemin de Gallardon, soit par le chemin de la Noé.

Il apparaît qu'une rupture existe et qu'il serait nécessaire d'inscrire au PLU une réserve pour réaliser une voie de jonction entre le Chemin d'Exploitation et les Chemin de Gallardon /Chemin de la Noé. Pour information.

**D.2076
RECENSEMENT
2005**

8° / Recensement 2005

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population sera réalisé du 20 janvier au 19 février 2005. 4 agents recenseurs ont été nommés : Madame GRUNENWALD, Madame JEHEL, Mademoiselle PETIT et Madame SCHIESZLER ainsi qu'un coordonnateur : Mathilde ESTEVE.

Il informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer la rémunération et propose de rémunérer les agents selon la dotation forfaitaire, soit 726 € brut chacun.

Adopté à l'unanimité.

9° / Visite de sécurité BATIGRO

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du procès verbal de la visite établie du magasin Batigro sis route de Raville à Chérisy.

La Commission a émis un avis défavorable compte tenu des carences constatées en matière de sécurité incendie, avec comme prescriptions :

- 1°/ de faire un diagnostic sécurité sur l'ensemble auprès d'un organisme agréé
 - 2°/ de déposer un échéancier de travaux auprès de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dreux
 - 3°/ Déposer un dossier de demande de travaux
- La commission a donné un délai de 6 mois pour présenter un plan de travaux.

**D. 2077
INVENTAIRE
EPICERIE**

10° / Fonds de commerce METIVIER / Inventaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2050 du 23 septembre dernier relative à la reprise du fonds de commerce de l'épicerie par la commune. Dans ce cadre, il expose qu'il est nécessaire de reprendre également le stock restant d'une valeur de 3 241,31 €, après inventaire entre les deux parties, (ne reprenant que le stock non périssable).

Il propose que ce stock soit repris par le C.C.A.S. et qu'il soit redistribué en partie selon les besoins de certains habitants de la commune.
Après délibération, le conseil municipal accepte la reprise du stock par le CCAS et autorise le Maire à réaliser les opérations comptables nécessaires.
Adopté à l'unanimité.

11° / Dossier de passage en Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC)

M. le Maire présente le dossier de passage en CDEC présenté par la SCI La Brigaudière , ladite société étant autorisée à présenter ce projet sous l'enseigne Ecomarché (création d'un point de vente à vocation alimentaire et d'une station service au lieu-dit « Les Forts » à Chérisy. Pour information.

III – URBANISME

1° / Permis de construire S.A. EURE & LOIR HABITAT (14 logements + 2 locaux tertiaires)

M. le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire relatif aux 14 logements + 2 locaux pour activités tertiaires sur l'ancien terrain SPRUNG, a été déposé pour instruction auprès de la DDE ce jour-même, 10 décembre 2004, sous le n° 2809804 PC 011.
Il est donné connaissance des différents plans qui sont validés par le conseil municipal.
Pour information.

2° / Permis de lotir rue des Rougemonts

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un permis de lotir (4 lots) pour la rue des Rougemonts a été déposé en Mairie le 6 novembre dernier par la société LE SORBIER pour les parcelles cadastrées E 768 – 773 et 776 pour une superficie de 5204 m².

Après examen du projet, compte tenu du caractère « permis de lotir » de la demande, le conseil municipal pense qu'il faudrait apporter certaines améliorations : les sorties devraient être modifiées, les abords par rapport à la RD 116 devraient être aménagés pour l'écoulement des eaux de pluie, pour la sécurité des piétons et l'éclairage public.

M. le Maire propose de rencontrer le cabinet de géomètre FORTEAU qui a réalisé le dossier avant de faire suivre la demande à la DDE.

**D. 2078
DELEGATION
EXERCICE
DROIT DE
PREEMPTION
URBAIN
A LA CCLVD**

3° / Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la CCLVD

Vu les articles L211-2, L213-3 et R213-1 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n° 2004-12.05 du Conseil Communautaire de la CCLVD, relative à une modification des statuts, en date du 8 décembre 2004,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée le 12 Octobre 2004 à Monsieur le Maire, relative à la vente de l'immeuble sis "La Vallée Douard", propriété de la société BOUCHARA RECORDATI,

Monsieur le Maire propose, sous réserve de la modification effective des statuts de la Communauté de Communes selon la délibération sus visée, de déléguer l'exercice du droit de préemption de la Commune de Chérisy à la CCLVD pour l'acquisition de l'immeuble sis La Vallée Douard 28500 CHERISY – Références cadastrales :

ZO197 pour une surface de 19a 84ca et

ZO 206 pour une surface de 1ha 75a et 05 ca

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la délégation d'exercice du droit de préemption proposé, sous réserve de la modification des statuts de la CCLVD,
- Autorise M. le Maire à transmettre à M. Le Président de la Communauté de Communes, toutes les pièces nécessaires à l'exercice effectif du droit de préemption sus défini. Adopté à l'unanimité.

IV - AGRICULTURE

1° / Rapport de la Commission Eau et Assainissement

a) Eau – Réception station de pompage Poteau du Vallot

M. le Maire donne la parole à Jean-Pierre LEFEU qui informe le conseil de la réception de la station de pompage du poteau du Vallot en Forêt d'Anet qui alimentera les communes du SICA ANET, il serait prévu que l'eau puisse être distribuée courant janvier 2005. Celle-ci sera de très bonne qualité (4 mg de nitrates au lieu de 52/53 actuellement).

Le SICA ANET a donné la maintenance du nouveau forage à la Lyonnaise des Eaux.

Jean Pierre LEFEU demandera à l'entreprise MAHARAUX de tester l'ancienne canalisation reliant le puits du Petit Chérisy au bassin d'Abondant afin que le bourg puisse être alimenté par cette nouvelle station de pompage .

b) Assainissement

Par rapport aux odeurs constatées sur l'assainissement rue Vieille Côte aux Osmeaux, le cabinet TECHNA semblant avoir du mal à résoudre le problème constaté, M. le Maire signale avoir rencontré Monsieur SOUYRI, Subdivisionnaire de la DDE de Dreux.

Ce dernier étant compétent en la matière ,il serait opportun qu'une réunion sur place ait lieu prochainement en présence de la commission et du cabinet Techna.

A ce sujet, il est rappelé la nécessité qu'il y a de fermer l'accès de la rue Vieille Côte à partir de la RD 21/4. Pour information.

2° / Réception des travaux 9^{ème} et 13^{ème} Tranche AEP au stade

La réception des travaux pour la 9^{ème} tranche d'eaux usées et la 13^{ème} tranche d'amélioration d'eau potable au stade a été réalisée le 25 novembre 2004.

La Commission a constaté que tous les travaux ne sont pas terminés :

- branchement près du vestiaire
- armoire de commande du poste de refoulement : manque câblage pour le téléphone
- branchement électrique à réaliser dans le vestiaire.

M. DUBOIS de la société TECHNA propose de reprendre l'arrosage terrain par la nouvelle canalisation.

L'éclairage du terrain d'entraînement (2 poteaux) sera réalisé au printemps.

3° / Piquetage 12^{ème} tranche AEP rue de Marsauceux

Dans le cadre du renforcement du réseau d'eau potable, la 12^{ème} tranche va être réalisée rue de Marsauceux en remplaçant le diamètre des canalisations de 100 par du 150 avec nouveaux raccordements aux abonnés. Le piquetage a été réalisé le 25 novembre 2004.

Les travaux doivent commencer en février 2005. Une vanne sera posée rue Albert Lethuillier près de la sente. Dans l'attente des travaux, le trou situé devant le n° 6 doit être rebouché par Eurovia. Pour information.

D. 2079
DISSIMULATION
RESEAUX
RUE DE
MARSAUCEUX

4° / Dissimulation des réseaux rue de Marsauceux

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public **rue de Marsauceux**.

Après examen du projet, et selon les dispositions de la Convention Départementale pour l'intégration des réseaux aériens dans l'environnement, le plan de financement de cette opération s'établit selon tableau joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1°/ Approuve le projet d'enfouissement des réseaux à intervenir rue de Marsauceux, et le plan de financement correspondant, ainsi présentés,

2°/ s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et à réaliser les travaux de génie civil du réseau de télécommunication en sollicitant pour ceux-ci :

- une subvention du Conseil Général ;

3°/ s'engage à réaliser la maîtrise d'ouvrage et à réaliser les travaux sur le réseau d'éclairage public en sollicitant pour ceux-ci :

- une subvention du Conseil Général
- une participation de 50% du Syndicat Intercommunal Electrique ;

4°/ s'engage à participer aux réseaux électriques à raison de 14 000 €

5°/ s'engage à ce que le lancement des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage et la commune (génie civil du réseau de télécommunication, éclairage public) intervienne au cours de l'année 2005, en coordination avec les autres intervenants (Syndicat Intercommunal d'Energie de la région Prouais-Rosay et France Télécom).

6°/ autorise M. le Maire à signer la convention entre France Télécom et la commune de Chérisy.

Adopté à l'unanimité.

D.2080
RAPPORT SUR
L'EAU 2003

5° / Rapport annuel sur l'eau exercice 2003

**TARIFICATION EAU NON ASSAINIE
POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3
TARIFS CALCULES AU 1er JANVIER**

	2002	2003	% EVOLUTION
<u>PARTIE PROPORTIONNELLE (pour 1 m3)</u>			
PART COLLECTIVITE EAU	0,810	0,830	2,47%
PART COLLECTIVITE ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	
REDEVANCE FNDAE	0,021	0,0213	1,43%
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,415	0,3966	-4,43%
REDEVANCE FSIREP	0,050	0,050	0%
TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	1,296	1,2979	0,15%
TVA à 5,5 %	0	0	
PRIX TTC DU M3	1,296	1,2979	0,15%
<u>PARTIE FIXE</u>			
ABONNEMENT ANNUEL EAU			
PART COLLECTIVITE	9,15	9,20	0,55%
REDEVANCES DIVERSES			
PART COLLECTIVITE	0,00	0,00	
TOTAL PART FIXE ANNUELLE H.T.	9,15	9,20	0,55%
TVA à 5,5 %	0	0	
TOTAL PART FIXE TTC	9,15	9,20	0,55%

TOTAL PART FIXE ET PROPORTIONNELLE POUR 120 M3

TOTAL COLLECTIVITE	106,35	108,80	2,30%
TOTAL DIVERS	58,32	56,15	-3,72%
TOTAL H.T.	164,67	164,95	0,17%
TOTAL T.V.A. à 5,5 %	0	0	
TOTAL GENERAL	164,67	164,95	0,17%

La part revenant à la collectivité représente 65,96% du prix et le prix du m3 d'eau H.T. ressort à 0,91 €.

**TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT
POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3
TARIFS CALCULES AU 1er JANVIER**

	2002	2003	% EVOLUTION
PARTIE PROPORTIONNELLE (pour 1 m3)			
PART COLLECTIVITE EAU	0,810	0,8300	2,47%
PART COLLECTIVITE ASSAINISSEMENT	1,400	1,430	2,14%
REDEVANCE FNDAE	0,021	0,0213	1,43%
REDEVANCE PRELEVEMENT EAU	0,415	0,3936	-4,43%
REDEVANCE FSIREP	0,050	0,050	0,00%
TOTAL PART PROPORTIONNELLE HT	2,696	2,728	1,18%
TVA à 5,5 %	0	0	
PRIX TTC DU M3	2,696	2,728	1,18%
PARTIE FIXE			
ABONNEMENT ANNUEL EAU			
PART COLLECTIVITE	9,15	9,20	0,55%
REDEVANCES DIVERSES			
PART COLLECTIVITE	0	0	
TOTAL PART FIXE ANNUELLE H.T.	9,15	9,20	0,55%
TVA à 5,5 %	0,00	0,00	
TOTAL PART FIXE TTC	9,15	9,20	0,55%
TOTAL PART FIXE ET PROPORTIONNELLE POUR 120 M3			
TOTAL COLLECTIVITE	274,35	280,40	2,21%
TOTAL DIVERS	58,32	56,15	-3,72%
TOTAL H.T.	332,67	336,55	1,17%
TOTAL T.V.A. à 5,5 %	0	0	
TOTAL GENERAL	332,67	336,55	1,17%

La part revenant à la collectivité représente 83,32% du prix et le prix du m3 d'eau assainie. ressort à 2,34 € (part communale).

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

D.2081
TRANSFERT
STATION
FERMAINCOURT
A SICA ANET

6° / Transfert station Fermaincourt à la SICA ANET

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SICA ANET, par délibération du 30/06/2004 a décidé de créer un budget annexe « EAU » qu 1^{er} janvier 2005, compte tenu qu'il s'est doté d'une compétence « Production, stockage, transport et vente d'eau aux collectivités ».

La station communale de pompage de Fermaincourt étant interconnectée au réseau syndical, il y a lieu de la mettre à disposition du SICA à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un état contradictoire entre la commune et le SICA ANET qui listera l'état des lieux, la valeur d'actif et les éventuels amortissements.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, adopte ce transfert.

V - VOIRIE

1° / Traversée de Fermaincourt RD 928

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de plusieurs habitants de Fermaincourt constitués en comité d'action pour améliorer la sécurité concernant la RD 928.

En effet, suite une réunion antérieure avec quelques habitants invités par le Département, dans le cadre de la redéfinition du virage, les propositions définies ne satisfont pas les riverains directement concernés.

Il est donc proposé qu'une réflexion soit organisée avec le Conseil Général pour d'une part, réduire la vitesse et d'autre part dissuader les poids lourds d'emprunter cet itinéraire.

Les suggestions seraient de créer des chicanes de rétrécissement de chaussée et de refaire le revêtement dans la traversée de Fermaincourt.

M. le Maire prendra contact avec la Direction Départementale de la Voirie.

VI – PERSONNEL COMMUNAL

1° / Fin du financement de l'Etat pour le CEC (Contrat Emploi Consolidé) de Mme DAUVIN

Michel LETHUILLIER informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Emploi Consolidé dont bénéficie Madame DAUVIN à l'Atelier Terre prendra bientôt fin.

Ce poste ne sera plus financé par l'Etat comme il l'est actuellement. La question se pose du financement de ce poste. Existe-t-il une autre solution ou bien la commune devra t-elle créer ce poste et le financer ?

2° / Réorganisation administrative

M. LETHUILLIER propose une réorganisation des services administratifs de la mairie pour, notamment, reconcentrer les journées de travail du mardi au samedi.

Une réunion avec les agents des espaces verts sera organisée également.

3° / Création de poste agent d'animation non titulaire à temps non complet

D. 2082
CREATION
POSTE AGENT
ANIMATION
10H/SEM

M. BOUCHER informe les membres du conseil municipal que le centre de loisirs a été inspecté mercredi dernier 8 décembre par la DDJS. Il y avait 4 animateurs pour 42 enfants, mais selon les normes exigées (1 pour 6 enfants 3/6 ans – 1 pour 8 enfants au dessus de 6 ans) il manquerait un animateur.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^{ème} alinéa ;

Vu l'effectif important des enfants inscrits au centre de loisirs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent d'animation ,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- Le recrutement direct d'un **agent d'animation non titulaire à compter du 15 décembre 2004.**

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'animation au centre de loisirs pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à **l'indice brut 245 – Indice majoré 263 (1^{er} échelon de l'échelle 2).**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Adopté à l'unanimité.

VII – SCOLAIRE

Monsieur BOUCHER donne lecture du rapport de la dernière commission scolaire.

Classe mobile

Monsieur le Maire présente un projet de classe mobile en préfabriqué qui serait installé à proximité de la cour de la maternelle. D'autres fabricants seront contactés pour comparatif.

TOUR DU TAPIS

- Christian . BOUCHER
- ↳ Informe que la société Gloire Incendie a procédé à la vérification des extincteurs. Ces derniers ne seraient plus aux normes. Le devis pour les remplacer s'élève à 1202,70 €. M. le Maire propose de consulter plusieurs entreprises pour un devis.
 - ↳ Informe que 25 candidats se sont déjà inscrits pour le Marché de Noël du 19 décembre.
 - ↳ Signale que l'ouverture de la salle de squash va engendrer une circulation plus importante au stade. On pourrait envisager un portail coulissant qui serait ouvert et fermé par M. PELTIER (celui-ci serait d'accord).
- Jean Pierre LEFEU
- ↳ Souhaiterait, par mesure de sécurité à Raville, qu'une priorité à droite pour la rue d'Augis soit matérialisée en arrivant de la rue de la Libération sur la Place du Tilleul.
- Bruno LOQUET
- ↳ Informe que le bulletin municipal 2005 prend du retard. Il manque encore des articles.
 - ↳ Signale la pose de 80 sapins sur la commune dans le cadre des décors de Noël.
 - ↳ Confirme la recette du Téléthon : 4 550 € (300 € de moins qu'en 2003).
 - ↳ Pense qu'il serait souhaitable que l'état des lieux de la salle communale soit fait avant chaque location.
- Nicole KERMARREC
- ↳.Signale que le nettoyage de la salle polyvalente laisse à désirer. M. LETHUILLIER répond que d'autres entreprises de nettoyage vont être consultées afin de les mettre en concurrence.
 - ↳.Invite les conseillers municipaux à la Fête de Noël des enfants de la commune dimanche 19 décembre. Informe que 257 jouets ont été achetés par la commune pour un montant de 2 048 €.
- Arnaud GUIRLIN
- ↳ Demande s'il serait possible d'obtenir une aide pour l'acquisition d'un fauteuil roulant
 - ↳ Informe de la demande des habitants du 10 rue d'Anet pour la pose d'un miroir en face de chez eux (sur le mur de Mme NYS).
- Danièle LEGER
- ↳. Signale problème d'éclairage public rue d'Anet. M. LETHUILLIER va demander un projet à la SICAE ELY pour un réglage des cellules à la même heure, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

- ✎. Michel ISABEL
- ✎ A demandé un devis pour la gouttière de l'épicerie.
 - ✎ Informe que le câble d'éclairage public coupé rue du Plateau depuis plusieurs mois a été réparé gracieusement par la SICAE ELY. La commune recevra une facture du terrassier.
 - ✎ Demande que l'ancien câble sur le mur du Cheval Blanc soit coupé lors de l'installation des nouveaux lampadaires.
 - ✎ Demande de prévoir une commission d'Eclairage Public avant le budget.
 - ✎ Informe que la participation du CLIC s'élève à 0.30 € par habitant.
- ✎ Michel LETHUILLIER
- ✎ Informe les conseillers municipaux que la cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 7 janvier 2005 à 19 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H40.